

6 Primes pour le maintien à domicile

Vous avez 65 ans ou plus et souhaitez adapter votre logement, car vous souffrez d'une perte d'autonomie ?

La province de Luxembourg propose une prime pour l'aménagement en vue du maintien à domicile des personnes qui souhaitent continuer à vivre chez eux malgré une perte d'autonomie.

Si vous êtes locataire, la prime peut également vous être octroyée, pour autant que le propriétaire de votre logement donne son accord par écrit pour les travaux que vous voulez effectuer.

CONDITIONS D'OCTROI :

- Avoir 65 ans ou plus.
- Souffrir d'une perte d'autonomie qui justifie l'aménagement de votre logement afin de pouvoir continuer à y vivre.
- Le logement doit se situer en province de Luxembourg et être votre résidence principale.
- Vos revenus annuels bruts, après déduction du loyer ou de la mensualité de votre prêt hypothécaire, doivent être inférieurs ou équivalents au montant correspondant aux conditions de revenus fixées pour ouvrir le droit à l'intervention majorée du statut BIM (additionné du montant par personne à charge le cas échéant).

MONTANT DE LA PRIME :

- 50 % du coût des aménagements à effectuer, avec un maximum de 1.500,00 €.

COMMENT INTRODUIRE LA DEMANDE ?

- Compléter le formulaire disponible sur le site de la Province de Luxembourg à l'adresse suivante : <http://www.province.luxembourg.be/fr/prets-et-primas>

Besoin d'aide ?

061/51.01.32

Vous pouvez vous adresser au service social général du C.P.A.S. afin de vous aider dans cette démarche.

Plus d'information ?

Province de Luxembourg

Service provincial Social et Santé

Square Albert I, 1 6700 ARLON

Tel : 063/21.27.54

sp.social@province.luxembourg.be

PRIME Bien vieillir

ADAPTATION DU DOMICILE POUR LES 65 ANS ET +

Une maison autrefois adaptée à la vie de famille peut devenir un obstacle à l'autonomie. Pourtant, des aménagements, parfois fort simples, peuvent permettre à la personne âgée de rester chez elle plus longtemps, en toute sécurité et en préservant son indépendance.

Nous pouvons vous aider !
La Province de Luxembourg a créé une prime pour l'adaptation du logement



1 Mot du Président

En ce début d'année nous nous souhaitons une excellente année 2020, et nous voici déjà aux portes de 2021. Le temps qui s'écoule est comme suspendu derrière cette pandémie, de nombreuses familles ont été endeuillées, des êtres chers nous ont quittés, parfois dans des circonstances terribles.

Une méfiance indicible s'est peut-être installée dans nos sociétés humaines, mais il faut veiller aux valeurs démocratiques et de respect qui sont les nôtres.

J'en profite également pour remercier le personnel du C.P.A.S. qui a, contre vents et marées, assuré la continuité du service public.

Alors, en ces temps troubles, gardons espoir, et comme le chantait si bien Annie Cordy : « ça ira mieux demain » !

Bonne lecture.
Willay Cédric,
Président.

2 Aides Coronavirus

Aides sociales à destination des citoyens impactés financièrement par la crise du coronavirus Covid-19.

POUR QUI ?

- Toute personne se trouvant dans une situation sociale difficile ayant perdu une partie de ses revenus et/ou de son pouvoir d'achat suite au COVID-19.
- Les aides s'étendent au-delà des bénéficiaires déjà connus du C.P.A.S. et peuvent donc viser aussi des personnes qui bénéficient d'autres allocations sociales ou tout autre ménage se trouvant en situation difficile, par exemple suite à la perte d'un revenu professionnel ou l'interruption d'une activité d'indépendant.

POUR QUELLES INTERVENTIONS ?

- 1. Des aides relatives au logement à l'exclusion de la garantie locative :**
 - Aides au paiement de loyer ou d'arriérés de loyer, aux charges du logement,...
- 2. Des aides relatives à la consommation d'énergie :**
 - Gaz, électricité, charbon, bois, mazout, pellets, recharge des compteurs à budget ou la prise en charge des factures liées à la consommation et la prévention d'énergie.
- 3. Des aides psychosociales :**
 - Prestations de tiers : psychologue, psychiatre, ergothérapeute, ...
- 4. Des aides en matière de santé :**
 - Médicaments, factures d'hôpitaux, frais d'ambulance,...

LE CPAS PEUT VOUS AIDER

- Aide au logement
- Aide pour familles en difficulté
- Aide en matière d'énergie
- Aide financière
- Besoins de première nécessité
- Surendettement et factures impayées
- Aide médicale (frais de santé, soins psychologiques)

Avec la crise, votre situation a peut-être changé !

Informations subaides COVID-19

FÖÖR PLAKETSCHAPPELËRE INTERGRATIEF WELCH UNTER ZÄHLE
APP-INTÉGRATION SOCIALE
PÉRIODE 2020-2021

5. Des aides à l'accessibilité numérique :

- Soutien numérique notamment en vue de favoriser les démarches en ligne, les contacts sociaux et le soutien scolaire, achat d'ordinateur ou tablette informatique, la prise en charge des abonnements de téléphone, GSM et d'internet,...

6. Des aides financières pour des factures impayées :

- Frais funéraires, frais de procédures et huissiers, taxes diverses, assurances professionnelles, ...

7. Des aides en matière de besoins primaires :

- Intervention dans les coûts de transports, achat de lunettes, les prestations d'aide à domicile, ...

8. Des aides dans le cadre de la lutte contre la pauvreté infantile :

- Les frais de plaines de jeux, les stages de vacances, les accompagnements scolaires, les frais de cantine scolaire, les abonnements de transports en commun,...

Des aides spécifiques COVID pour les bénéficiaires du droit à l'intégration sociale ont également été octroyées, sous forme de bons alimentaires pour l'épicerie sociale de la Croix-Rouge ; le versement de 50,00 euros supplémentaires par mois de juillet à décembre 2020 ainsi qu'une aide alimentaire de 20,00 euros au mois de juin.

PROCÉDURE : contacter le service social de votre C.P.A.S. :

Celui-ci réalisera une enquête sociale démontrant l'impact de la crise COVID et ses répercussions sur votre situation budgétaire, familiale et sociale. Ce rapport d'enquête sociale sera présenté au Conseil de l'Action Sociale et celui-ci statuera sur votre demande en toute discrétion et dans un délai maximum de 30 jours à partir de votre demande.

Contact : 061/51 01 32 - info@cpaslibramont.be

3 Le Plan de Cohésion Sociale

LE PLAN DE COHÉSION SOCIALE « EN ACTION » ... MALGRÉ LA CRISE !

Le PCS a débuté ses activités en janvier 2020 sous l'impulsion du C.P.A.S. et de la Commune de Libramont-Chevigny.

DANS QUEL BUT ?

Construire, ensemble, une société plus solidaire et coresponsable pour le bien-être de tous ! Malgré les mesures restrictives que nous connaissons, le plan de cohésion sociale a poursuivi ses projets.

Le C.P.A.S. a travaillé sur les différentes thématiques retenues par la Région wallonne dont l'axe « Santé » qui concerne les maladies graves et dégénératives, la prévention du suicide et l'aide urgente en cas de situation climatique extrême.

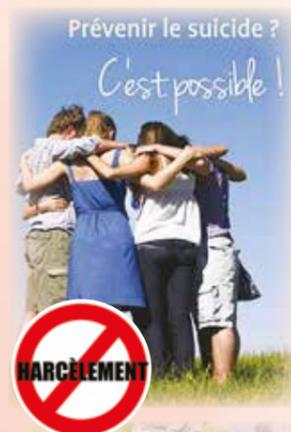
Outre des actions de communication et d'information sur ces différents sujets, le C.P.A.S. a également contacté l'ensemble des personnes âgées de la commune pendant la crise COVID afin de proposer son aide et ses services.

Pas moins de 543 appels ont été effectués pendant le confinement.

L'axe « épanouissement culturel, social et familial » visant la sensibilisation aux risques liés à l'utilisation des réseaux sociaux a vu ses événements postposés mais ils n'en sont pas pour autant oubliés.

Le troisième volet « Alimentation saine » vise la redistribution des surplus de production en fruits et légumes des citoyens de la commune possédant un potager et/ou un verger lorsqu'ils éprouvent des difficultés à les consommer eux-mêmes ou à les écouler auprès de leur entourage proche. Cette action citoyenne et solidaire a rencontré son petit succès mais nous comptons sur les années à venir pour augmenter le nombre de participants et fidéliser nos partenaires.

Enfin, l'axe « mobilité », en étroite collaboration avec la commune veillera à sensibiliser les publics les moins mobiles aux différents moyens de déplacements.



A défaut de nous serrer les mains, serrons-nous les coudes !
Comptez sur nous et ... prenez soin de vous et des autres !

4 Les plaines d'été

Malgré la crise sanitaire qui nous touche tous depuis plusieurs mois, le C.P.A.S. a voulu offrir un moment de répit à nos petites têtes blondes, c'est pourquoi nous avons tenu à organiser les plaines d'été à Libr'Accueil.

Nous avons donc veillé à proposer aux enfants un environnement sain, rassurant et respectueux du protocole COVID fixé par l'ONE. Notre bulle étant limitée à 50 personnes (enfants et animateurs compris), nous avons donc accueilli presque 100 enfants (60 % de jours de présence en moins qu'en 2019) tout au long de ces deux mois de vacances.

Nos animateurs motivés et attentifs aux besoins de chacun ont fait un bond de 20 ans en arrière pour aborder le thème choisi « Retour vers l'an 2000 ».

Ensemble, ils ont découvert les jeux, récréés et héros de leurs parents.



AU PROGRAMME :

- Entrée dans le monde si particulier des artistes tels que : infographistes, clowns, acteurs, chanteurs, gymnastes, ...
- Kho Lanta
- A la recherche de Jack Sparrow
- Retrouver l'anneau suprême, ...

Ouf ! Après le déconfinement, s'initier aux différents sports a bien permis à tous un défoulement pour le moins nécessaire !

Que d'aventures !

C'est sur les traces de Willy Wonka et du chocolat que se sont clôturées ces plaines d'été 2020.



5 Maison communautaire

La crise COVID nous a contraints de fermer la Maison Communautaire.

Nous avons néanmoins tenu à garder un contact hebdomadaire avec nos Seniors pendant tout le confinement, et dès que la situation sanitaire nous l'a permis, nos animatrices leur ont rendu visite à leur domicile pour un moment d'écoute, de partage ou même de balade.

Nous avons également tenu à leur faire oublier quelques instants cette période difficile en leur livrant à domicile leur journal « Au Printemps de l'Age » ainsi qu'un panier garni de jonquilles, chocolats et autres gourmandises.

Si vous êtes intéressé(s), pour vous-même ou votre entourage proche, par ce service, n'hésitez pas à contacter :

Madame Eliane PIRON au 061/51.01.32

